

## **De quoi s'agit-il ?**

Le bureau d'information sur l'immigration est un service itinérant et gratuit qui s'occupe de toutes les questions afférant à l'immigration, en particulier tous les aspects pratiques liés à l'entrée et au séjour des citoyens étrangers in Italie.

## **Pour quelle finalité ?**

Le service diffuse l'information concernant la légalité, la régularité de l'entrée et du séjour des citoyens étrangers en Italie. Il travaille, entre autres, pour favoriser l'accès de l'immigrant aux multiples services du territoire et à l'intégration avec la population locale.

## **Qui peut l'utiliser ?**

Tout citoyen étranger, communautaire ou extra communautaire, résident légal ou présent temporairement dans l'une des 12 communes dépendantes d'Orvieto.

## **Qui gère le bureau ?**

Un personnel professionnel qualifié dans la « médiation interculturel ».

## **Dans quel cas peut-il être utile ?**

### Pour acquérir une information légale et pratique relative aux points suivants :

Règles concernant l'immigration

Les décrets courants

Permis de séjour (demande d'acquisition, de renouvellement, d'extension, de conversion et de duplication, etc.)

Regroupement familial

Citoyenneté italienne

Lettre d'invitation et procédure pour l'entrée en Italie à des fins touristiques

Inscription aux examens de langue italienne pour étrangers

### Pour acquérir une information approfondie sur les points suivants :

Reconnaissance des diplômes étrangers

Légalisation des documents étrangers

Conversion patentée des guides étrangers

Travail (embauche de personnes étrangères, formulations de contrats, cessation de rapports professionnels, etc.)

Services sociaux et sanitaires en Italie (accompagnement vers les services communaux et territoriaux)

Écoles, Universités et formation professionnelle

Mariages en Italie